

Mai 2002



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

F

VINGT-TROISIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'EUROPE

NICOSIE (CHYPRE), 29-31 mai 2002

Point 6 de l'ordre du jour

SÉCURITÉ SANITAIRE ET QUALITÉ DES ALIMENTS (Résultat de la Conférence paneuropéenne sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, Budapest, 25-28 février 2002)

Ce document ne renferme pas d'informations qui ne soient d'ores et déjà dans le document ERC/02/4. Cependant, les recommandations énumérées dans le document ERC/02/4 sont regroupées ci-après sous des sections différentes afin de faciliter les débats. Les numéros entre parenthèse à la fin de chaque paragraphe se rapportent à la numérotation des principales recommandations allant de la page 3 à 5 du document ERC/02/4 ainsi que dans le rapport de la Conférence paneuropéenne.

Le Secrétariat a pris aussi la liberté d'indiquer quelles seraient les institutions auxquelles ces recommandations seraient destinées.

Destinées à:

I. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

1. Politiques

- 1.1 Il faudrait privilégier des politiques intégrées et multidisciplinaires en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, avec la participation de toutes les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales tout au long de la filière alimentaire, y compris la production primaire. (A.7)
- 1.2 Les disparités des politiques en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments dans la région faisant souvent obstacle aux améliorations dans les domaines de la santé publique et du commerce international des produits alimentaires, il faudrait accroître la comparabilité des systèmes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments en organisant l'équivalence, la transparence et l'harmonisation des réglementations et du suivi dans la région. (A.4)

Govs¹
NGOs²

Govs

¹ Govs: Etats Membres de la FAO et de l'OMS faisant partie de la Région Europe

² NGOs: Organisations Non gouvernementales

Par économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur le site www.fao.org

- | | | |
|-----|---|-------------------------|
| 1.3 | Lors de l'élaboration des politiques, il faudrait prendre en compte non seulement l'évaluation des risques mais aussi les "autres préoccupations légitimes" des consommateurs comme les questions d'ordre éthique et religieux et le désir de promouvoir des pratiques de production alimentaire plus durables. (A.9) | Govs
NGOs |
| 1.4 | En cas d'incertitude au plan scientifique ou lorsque l'évaluation des risques n'est pas probante, des mesures provisoires de gestion des risques peuvent être adoptées sur la base du principe de précaution. (A.10) | Govs
EU ³ |
| 1.5 | Un processus de consultations ouvertes et de débat public avec la participation des consommateurs et des autres parties prenantes est nécessaire pour accroître la confiance des consommateurs vis-à-vis des produits alimentaires et pour mettre au point une approche complète, transparente et intégrée à la sécurité sanitaire des aliments et à la politique nutritionnelle. (A.19) | Govs
NGOs |
| 1.6 | Les informations concernant les tests de contrôle officiels, les résultats des inspections alimentaires et les autres activités de contrôle devraient être rendues publiques car l'information et la transparence renforcent la confiance du consommateur. (A.21) | Govs
NGOs |
| 1.7 | Il conviendrait de promouvoir le développement d'organisations de consommateurs indépendantes et fortes comme support essentiel du débat public. Les pays européens devraient envisager l'adoption de nouvelles méthodes pour mesurer la sensibilité et les préoccupations des consommateurs. Un dialogue interactif entre les scientifiques, les gestionnaires de risque, les producteurs et les consommateurs à tous les stades de la prise de décisions est essentiel et constitue le fondement d'une meilleure compréhension mutuelle de l'évaluation des risques, de la gestion des risques et de la communication sur les risques. (A.23) | Govs
NGOs |

II. ACTION AU NIVEAU DES PAYS

2. Systèmes et responsabilités en matière de sécurité des aliments

- | | | |
|-----|---|--------------------|
| 2.1 | En vue d'améliorer la sécurité sanitaire des aliments, il faudrait une attribution claire des responsabilités au niveau national, surtout en matière de conseils scientifiques, d'évaluation des risques, d'avis en matière de politiques, de gestion des risques, de réglementation, de suivi, de surveillance et de communication. Un système efficace de coordination est nécessaire. (A.12) | Govs
EU
NGOs |
| 2.2 | En particulier dans le domaine des conseils scientifiques, de l'évaluation des risques et de la communication sur les risques, il est recommandé de disposer d'une autorité indépendante, transparente et efficace, chargée de veiller à la sécurité sanitaire des aliments. (A.13) | Govs
EU |
| 2.3 | Il faudrait mettre en place et coordonner des systèmes de réglementation et de suivi pour la prévention des maladies d'origine alimentaire, la réduction des risques en matière de sécurité sanitaire et la protection de l'environnement. (A.8) | Govs
NGOs |

³ EU: Union européenne

- 2.4 Il peut être avantageux dans certains cas, voire du point de vue économique, de confier à une seule institution la responsabilité du suivi officiel et du contrôle des aliments tout au long de la filière alimentaire. Si toutefois, la responsabilité est partagée entre deux institutions ou davantage, une étroite collaboration entre elles s'impose. La coopération au niveau régional devrait aussi être développée et renforcée. (A.15) Govs
EU
- 2.5 Les services de contrôle officiels responsables des systèmes de sécurité sanitaire des aliments doivent être dotés des ressources nécessaires, à la fois financières et humaines, pour s'acquitter de leur mission. (A.16) Govs
EU
- 3. Renforcement des capacités**
- 3.1 Il faudrait améliorer et intensifier la coopération en matière de renforcement des capacités aux niveaux international et régional pour partir des expériences et des stratégies nationales de sécurité sanitaire des aliments afin d'éviter la duplication des efforts. L'initiative que lancent actuellement la FAO, l'OMS et l'OIE, en collaboration avec la Banque mondiale et l'OMC, relative au renforcement de la sécurité sanitaire des aliments et de la santé animale et végétale devrait être encore développée. (A.11) Govs
EU
NGOs
IAGs⁴
- 3.2 La FAO, l'OMS, la CE et les pays donateurs européens devraient envisager de contribuer au renforcement des capacités et aux initiatives éducatives des pays européens ayant des besoins particuliers. (A.24) Govs
EU
IAGs
- 3.3 Il conviendrait d'améliorer l'éducation et la formation en matière d'hygiène alimentaire afin d'accroître la compétence des agents et l'efficacité des inspecteurs tout au long de la filière alimentaire. L'éducation des consommateurs devrait commencer à l'école. La FAO, l'OMS et des organismes régionaux comme la Commission de l'UE devraient encourager leurs États Membres en contribuant à l'organisation d'initiatives éducatives destinées à toutes les parties prenantes de la filière alimentaire et de campagnes de sensibilisation du public. (A.18) Govs
EU
NGOs
IAGs
- 3.4 La coopération paneuropéenne doit être élargie dans les domaines des politiques, de la recherche et de l'éducation, compte tenu des différences majeures qui existent concernant les politiques de sécurité sanitaire et de nutrition, les connaissances scientifiques et le niveau de protection de la santé du consommateur. Comme base des efforts de renforcement des capacités dans cette région, les autorités européennes et les instituts de recherche publics et privés devraient renforcer la coopération mutuelle et étendre les activités scientifiques, les réseaux d'information et les stratégies de gestion des risques. Il faudrait mettre au point des méthodes pour la prévision et l'identification précoces des risques émergents. (A.17) Govs
EU
NGOs
IAGs

⁴ IAGs: Agences internationales (FAO, OMS et autres)

4. Analyses des risques

- | | | |
|-----|---|----------------------------|
| 4.1 | La nécessité d'une évaluation efficace et indépendante des risques a été soulignée. Dans le cas d'opinions minoritaires, ces dernières doivent être mentionnées dans le rapport d'évaluation de risque et le degré d'incertitude estimé. L'évaluation doit être conduite de manière indépendante, ouverte et transparente. Les évaluations de risque devraient aussi tenir compte de risques nouveaux ou imprévus. (A.14) | Govs
EU
NGOs
IAGs |
| 4.2 | Les stratégies en matière de sécurité sanitaire des aliments devraient être fondées sur les risques, en accordant la priorité aux problèmes qui menacent plus gravement la santé et aux mesures susceptibles de réduire au minimum les cas de maladies d'origine alimentaire. (A.5) | Govs
NGOs |
| 4.3 | Il faudrait mettre en place et coordonner des systèmes de réglementation et de suivi pour la prévention des maladies d'origine alimentaire, la réduction des risques en matière de sécurité sanitaire et la protection de l'environnement (A.8) | Govs
EU
NGOs |
| 4.4 | La coopération doit être encouragée entre les secteurs de la santé, de la production alimentaire, de l'agriculture et des pêches pour la surveillance et le suivi de la sécurité sanitaire des aliments. (A.3) | Govs
NGOs
IAGs |

III. COOPÉRATION MUTUELLE

5. Renforcement de la coopération dans le domaine des politiques et des sciences.

- | | | |
|-----|--|----------------------------|
| 5.1 | La coopération paneuropéenne doit être élargie dans les domaines des politiques, de la recherche et de l'éducation, compte tenu des différences majeures qui existent concernant les politiques de sécurité sanitaire et de nutrition, les connaissances scientifiques et le niveau de protection de la santé du consommateur. Comme base des efforts de renforcement des capacités dans cette région, les autorités européennes et les instituts de recherche publics et privés devraient renforcer la coopération mutuelle et étendre les activités scientifiques, les réseaux d'information et les stratégies de gestion des risques. Il faudrait mettre au point des méthodes pour la prévision et l'identification précoces des risques émergents. (A.17) | Govs
EU
NGOs |
| 5.2 | Afin d'éviter les doubles emplois et le gaspillage de ressources, la coopération entre les experts nationaux, régionaux et internationaux et les organismes consultatifs dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments devrait être intensifiée. (A.6) | Govs
EU
NGOs
IAGs |
| 5.3 | La collaboration est indispensable pour renforcer et harmoniser les systèmes intégrés et transparents pour la surveillance, les enquêtes sur les flambées épidémiques, la notification et les méthodes diagnostiques sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments. (A.2) | Govs
EU
NGOs |

6. Développement du système de l'Alerte rapide

- | | | |
|-----|---|------------|
| 6.1 | Le Système d'alerte rapide appliqué aux produits alimentaires dans l'Union européenne s'est avéré un instrument efficace à l'appui de la santé publique, de la protection des consommateurs et du commerce international des produits alimentaires. Les autres pays européens sont encouragés à participer à ce système en tenant compte des avantages et obligations y afférents. (A.20) | Govs
EU |
|-----|---|------------|

-
- 6.2 Il faudrait mettre au point des méthodes pour la prévision et l'identification précoces des risques émergents. (part of A.17) Govs
EU
NGOs
- 6.3 Des réseaux doivent être établis et/ou renforcés aux niveaux national et régional pour la collecte, la compilation et le partage d'informations et de données concernant la qualité et la sécurité sanitaire des aliments, les risques et la contamination des aliments et les maladies d'origine alimentaire afin d'améliorer la comparabilité et l'équivalence des politiques et d'appuyer l'harmonisation. Ces réseaux devraient être reliés, coordonnés et ouverts à tous les pays européens. (A.1) Govs
EU
- 6.4 La FAO et l'OMS devraient faciliter la création de programmes régionaux sur l'information et la communication en matière de sécurité sanitaire des aliments utilisant des informations standard. Ces programmes devraient être élaborés en coopération avec les consommateurs, l'industrie et les autorités pertinentes. (A.22) IAGs
Govs
EU
NGOs